

# Les forêts des côtes de Chaumont et le danger qui les menace

Autor(en): **Jacot-Guillarmod, Joseph**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **30 (1901-1902)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-88477>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Séance du 10 janvier 1902

---

# LES FORÊTS DES CÔTES DE CHAUMONT

## et le danger qui les menace

PAR JOSEPH JACOT-GUILLARMOD, INSPECT.-FORESTIER

---

Une question qui a déjà beaucoup préoccupé le service forestier neuchâtelois et qui mériterait, vu son importance, d'être une fois étudiée complètement et de recevoir enfin une solution définitive, est celle de l'aménagement des forêts des Côtes de Chaumont.

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture a bien voulu prendre la décision de consulter prochainement les inspecteurs du canton au sujet des mesures spéciales à prendre au point de vue général et administratif pour remonter ces peuplements.

C'est de l'étude de ces questions que je me propose de vous entretenir.

Du Seyon au village d'Enges, le versant sud de la montagne de Chaumont est couvert de forêts dont l'aspect et la composition varient profondément d'une extrémité à l'autre.

Elles forment une bande d'une longueur d'environ 12 km., et d'une largeur, mesurée sur le terrain, de 1000 à 1500 m.

S'élevant de l'altitude de 600 m. à celle de 1150 m., elles s'étendent sur une surface totale de plus de 1000 hectares et recouvrent une pente presque uni-

forme, moins rapide dans le bas et dans le haut qu'au milieu où elle atteint jusqu'au 80 %.

Le sous-sol sur lequel reposent ces forêts est composé de malm ou jurassique supérieur et constitue la plus grande partie du bassin hydrographique des nombreuses sources servant à l'alimentation des villages situés au pied de la montagne dans le Vignoble.

Si l'on se dirige de l'est à l'ouest, on trouve directement au-dessus d'Enges une superbe futaie résineuse, dont les arbres sont d'une beauté et d'une taille remarquables. Cette belle forêt appartient aux communes d'Enges, de Cressier, et à la corporation de Saint-Martin ; elles jôitent à l'ouest par une limite droite et tranchée à celles de la Côte de Bamp de Cornaux, forêts dont la composition et l'état des peuplements varient énormément, étant aménagées depuis des temps très anciens en taillis furetés.

Grâce toutefois au voisinage des résineux de Saint-Martin et des pâturages boisés de Chaumont, nous voyons une quantité de jeunes sapins envahir ces taillis depuis quelques années.

Mais ce mélange diminue rapidement d'intensité à mesure qu'on s'avance vers l'ouest, pour disparaître déjà presque complètement à un kilomètre de distance, c'est-à-dire à la Grande-Combe d'Enges. A partir de cet endroit, le taillis pur réapparaît dans toute sa monotonie et son aridité et se maintient dans cet état jusqu'au-dessus de La Coudre, où nous le retrouvons de nouveau fortementensemencé par les sapins des vieilles futaies de la ville de Neuchâtel.

Sur toute l'étendue de ces peuplements d'une surface de 365 hectares, désignés sous le nom général de *Côtes de Chaumont*, nous voyons le hêtre alterner

ou se mélanger d'une façon prédominante avec le chêne.

A ceux-ci viennent s'ajouter plus ou moins régulièrement les érables, les sorbiers, les tilleuls, les trembles, les frênes, les noisetiers, les épines, les viornes, les rosiers, le chèvrefeuille, le troène, le merisier et une foule d'autres buissons indignes de forêts susceptibles d'un meilleur aménagement.

Par le traitement auquel sont soumis ces taillis, la majeure partie des arbres sont des drageons ou des rejets de souches. Ces dernières, hautes parfois d'un mètre ou même davantage, sont souvent très vieilles, épuisées, couvertes de mousses, creuses ou tarées et si faibles que le moindre effort suffit pour les déraciner.

Par ce caractère, ces forêts pourraient rappeler un peuplement de têtards, si de tels peuplements existaient.

Les plants provenant de semences, les *francs de pied* comme on les désigne, y sont malheureusement très rares, fait du reste compréhensible et résultant du genre de coupes qu'on y pratique depuis très longtemps.

Tous les quinze ou vingt ans, on passe en effet aux mêmes endroits pour y marquer tous les plus grands arbres existants, ceux-là même qui seraient le plus vite en âge de porter de bonnes graines susceptibles de reconstituer sérieusement le boisé.

Nous trouvons encore quelques beaux, mais jeunes sapins tout le long de la limite supérieure de Chaumont. Comme ceux dont nous avons parlé plus haut, ils proviennent des propriétés voisines et ont échappé comme par miracle à la hache brutale qui aurait dû

obéir (il y a de cela à peine 20 ans) aux règlements d'alors. Ceux-ci, comme nous le prouvent les archives de quelques localités, prévoyaient en effet une amende de 5 francs pour tout sapin retrouvé non coupé ou extirpé pendant les exploitations. Actuellement encore il nous arrive de devoir lutter contre cette rage de couper les sapins.

Si nous voyons maintenant çà et là quelques jeunes individus disséminés un peu sur toutes les côtes, c'est sans aucun doute au fait d'avoir remplacé cette coutume absurde par la défense expresse d'en abattre un seul qui n'ait été spécialement désigné par le service forestier.

En allant du hameau de Voëns à celui du Maley, le promeneur distingue encore sur cette immense surface de taillis, surtout lorsque les arbres ont perdu leur feuillage, deux autres oasis de résineux groupés autour de deux vieux vétérans et conservés eux aussi, ou oubliés, je ne sais, pour des raisons inconnues<sup>1</sup>.

Le premier de ces vieux arbres, un épicéa, est situé au quart inférieur de la Côte ; le second, un sapin blanc, se trouve aux trois quarts supérieurs.

Ce dernier, connu dans la contrée sous le nom de *Grand sapin du Maley* ou *Grand Goliath* a été malheureusement foudroyé, puis brisé par le vent dans le courant de l'été passé. Ce qui reste debout de cet arbre, malgré les branches qui subsistent, séchera sans doute avant peu de temps.

<sup>1</sup> J'ai appris dernièrement, d'un vieux marqueur, que ces arbres sont les deux seuls survivants d'une ancienne futaie résineuse abattue pendant les premières années du siècle passé. On avait demandé alors de les conserver comme curiosités en souvenir de la vieille futaie qui avait été rasée, pour faire place aux feuillus, la valeur de ceux-ci comme bois de feu étant alors supérieure à celle du bois de service.

Malgré la fausse idée, trop répandue dans la contrée, suivant laquelle les sapins ne pourraient prospérer sur les pentes sud de Chaumont et malgré l'exemple contraire des forêts de la ville de Neuchâtel et de la corporation de St-Martin, ces deux groupes de résineux s'étendant en une file ininterrompue du haut en bas de la montagne suffiraient à eux seuls pour prouver l'absurdité de cette croyance. Ces sapins proviennent presque tous des graines de cet épicéa et du *Grand Goliath*, transportées dans le cours des ans par le joran.

Traités du reste comme ils l'étaient par les règlements dont nous venons de parler, faut-il s'étonner que les sapins n'aient pas pu se propager davantage dans les Côtes de Chaumont ?

L'absence de résineux dans ces taillis est un fait très regrettable, car partout ailleurs où nous les rencontrons, nous voyons les feuillus, profitant de la fraîcheur de leur ombre et de l'humus de leurs aiguilles, présenter des accroissements et des dimensions bien supérieurs à ceux des autres feuillus isolés.

Privés donc du mélange des résineux, ces taillis se montrent en général clairiérés, secs et arides.

L'appauvrissement du sol dans ces parties de taillis pur est énorme et résulte en plus de la mauvaise composition du peuplement des exploitations poussées jadis à un degré d'intensité excessif, je dirais presque révoltant.

Durant l'hiver, le couvert des feuillus étant presque nul, le sol est exposé à toute l'âpreté du climat, au grand préjudice du rajeunissement naturel.

Dès le printemps, par contre, avant que les bourgeons ne soient éclos et durant tout l'été, la chaleur

y devient insupportable et très nuisible à la formation de l'humus. Par ce fait, l'accumulation de ce dernier devient absolument impossible, l'humus étant, comme chacun le sait, excessivement volatil sous l'influence de la chaleur.

Jugez encore de l'effet des pluies d'orage sur ces côtes mal boisées et rapides, où l'eau ruisselle à torrent, emportant terres et pierres jusqu'aux combes du bas de la montagne, et vous verrez s'il faut encore s'étonner plus longtemps de la stérilité de ces terrains susceptibles pourtant de redevenir tout aussi frais et fertiles que ceux des forêts voisines de Neuchâtel et de Saint-Martin, et cela simplement par un boisement plus complet et mieux approprié.

Cette situation alarmante des Côtes de Chaumont est loin de causer dans la contrée tout l'émoi salulaire désirable, et cela grâce à un préjugé et à une fausse croyance, affirmant que de tout temps le sol de ces taillis aurait été aussi sec et le boisé aussi dégradé que de nos jours; une amélioration, au dire de certaines gens, étant même absolument impossible.

Il serait beaucoup plus exact de faire remonter les causes de cet appauvrissement au mode de traitement abusif pratiqué depuis des temps immémoriaux dans ces forêts, malgré les conseils et les avertissements réitérés du service forestier.

En consultant les archives de plusieurs localités où résidaient les bourgeois de Neuchâtel, seuls ayants droit sur ces forêts jusqu'il y a environ vingt ans. on est stupéfait de voir les excès qui ont été commis dans ces taillis et l'on se demande comment il est possible de trouver encore du bois dans des forêts si maltraitées.

Il y a à peine un demi-siècle, on coupait annuellement dans ces forêts jusqu'à 10 000 plantes, et celles-ci étaient choisies, comme le système du furetage l'indique, uniquement parmi les plus gros sujets du peuplement. Un ancien ayant droit me citait le fait qu'on exploitait en une seule année dans les forêts de La Coudre, jusqu'à 1980 plantes. Dans celles de Saint-Blaise on a même exploité, pendant un certain temps, jusqu'à 6000 plantes.

Ajoutons à ces 10 000 plantes dont nous venons de parler toute la masse des *trop faits*, comme on appelait alors tous les arbres abattus ou brisés pendant l'exploitation (la plupart du temps à dessein) et que les adjudicataires s'octroyaient de plein droit, nous pourrions alors nous faire une idée de la façon dont ces forêts ont dû être abimées et leur matériel réduit à sa dernière extrémité. En outre, les coupes duraient souvent pendant toute l'époque de la sève.

Quant au parcours du bétail, ce n'est que de la première moitié du siècle passé que date sa suppression.

Les bois marqués pour l'abattage étaient choisis non seulement parmi les plus grands arbres comme nous venons de le dire, mais encore et le plus souvent parmi les plus beaux et les plus vigoureux ; on négligeait de tirer parti des sujets sur le retour, des difformes, des renversés ou des tarés, système qui, du reste, s'est conservé en partie jusqu'à nos jours.

L'habitude de vendre le bois sur pied s'est même maintenue jusqu'en 1901, contrairement à la loi forestière, dans les forêts de trois administrations, nous croyons les trois dernières du canton.



Quand on essaye de comparer l'état actuel de ces Côtes de Chaumont à celui d'il y a un siècle à peine, où l'on voyait encore d'énormes sapins, on se sent envahi par un sentiment d'amer regret. Ces arbres, au dire des traditions, étaient *châblés* tout entiers, causant souvent des dégâts considérables en arrivant comme des avalanches au bas de la montagne. Maintenant encore, par suite de l'insuffisance des chemins, il arrive souvent qu'il faille traîner un arbre sur une longueur de 200 ou 300 mètres au grand préjudice des jeunes plantes et des rejets de souches en général très délicats.

Comment s'étonner encore de la misère de nos taillis à l'ouïe de semblables procédés d'exploitation! Cette misère ressortira bien davantage en consultant les chiffres que nous citerons plus loin.

Des inventaires faits en 1900 sur des stations d'essai, de 25 ares chacune, choisies à des altitudes et dans des peuplements très différents et portant sur tous les arbres dont le diamètre à 1<sup>m</sup>,20 du sol était supérieur à 6 cm., nous ont fourni les renseignements suivants :

Dans toutes les forêts de Chaumont, d'une surface productive de 290 hectares (75 hectares couverts de broussailles ou déboisés ayant été négligés) nous avons trouvé en moyenne à l'hectare 1700 plantes cubant 60 m<sup>3</sup> seulement, soit pour toutes les Côtes à peine un volume de 17500 m<sup>3</sup> de bois. — Si nous comparons ces chiffres avec ceux des forêts de la ville de Neuchâtel situées, comme nous l'avons déjà dit, sur un sous-sol absolument semblable, par places même inférieur en qualité, nous avons dans celles-ci, sur une surface totale de 547 hectares un matériel de

132385 m<sup>3</sup> choisis uniquement parmi les arbres dont le diamètre, à 1<sup>m</sup>,20 du sol, dépassait 20 ou 25 cm. ; ce qui représente à l'hectare un volume de 240 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire quatre fois supérieur à celui de nos taillis.

La différence est encore beaucoup plus grande si nous établissons une comparaison avec les futaies de la corporation de Saint-Martin où le volume à l'hectare est de 283 m<sup>3</sup>, soit près de cinq fois plus considérable.

En moyenne, sur 3000 plantes dénombrées, il ne s'en trouvait qu'une seule dont le diamètre atteignait 28 cm. Leur hauteur ne dépassait guère 7 ou 8 m.

Quoi de plus frappant et de plus concluant que ces chiffres ! Quoi aussi de mieux fait pour démontrer combien le moment serait venu d'arrêter enfin la décadence de ces anciennes richesses nationales. Je me hâte cependant de le dire, l'amointrissement de nos forêts ne doit pas être attribué aux excès de la génération actuelle seule, mais surtout, comme nous l'avons dit plus haut, aux abus et à l'insouciance des anciens ayants droit.

Chacun connaît l'influence exercée par la forêt sur le régime des eaux et sur une foule d'autres facteurs tels que la gelée, les vents et la grêle ainsi que les effets désastreux pouvant résulter d'un déboisement ou d'un peuplement défectueux et incomplet. Je n'y reviendrai donc pas.

Mais chacun ne songe pas toujours à un fait sur lequel je désire cependant attirer aujourd'hui votre attention, attendu qu'il est une des principales entraves aux mesures que nous désirions voir enfin introduire dans ces forêts.

De nos temps, on est trop souvent tenté de traiter la forêt comme une mine inépuisable et bonne à être

exploitée sans aucun ménagement et dans toutes les occasions, alors qu'il serait beaucoup plus sage et raisonnable de la considérer comme une caisse d'épargne, comme une réserve de toute sûreté pour les mauvais jours qui peuvent toujours survenir.

Ainsi que nous venons de le voir, il y a encore de grandes lacunes à combler dans nos forêts de Chaumont, tant au point de vue de la quantité que de la qualité du matériel. Autrement dit, notre devoir avant tout serait de chercher, pendant qu'il en est temps encore, à économiser le matériel existant et à l'augmenter tout en le transformant et en l'améliorant, si nous ne voulons pas nous exposer à être un jour critiqués sévèrement et à juste titre par nos après-venants.

Grâce aux données que nous ont fournies les dénombrements dont nous avons parlé plus haut, nous avons trouvé, par les calculs usuels de possibilité, c'est-à-dire en employant la formule de Hundeshagen.

$$E = W V \times \frac{W Z}{N V}$$

dans laquelle  $W V$  représente le matériel réel de la forêt,  $N V$  le matériel normal,  $W Z$  l'accroissement annuel actuel, et enfin  $E$  l'état ou le volume de la coupe annuelle normale; nous avons trouvé, dis-je, que si nous ne voulons pas que nos coupes annuelles dépassent l'accroissement de la forêt, tout en permettant à celle-ci de se transformer d'ici à 100 ans, nous ne pouvons pas dépasser dans chaque commune des Côtes de Chaumont les chiffres suivants :

A La Coudre, 50 m <sup>3</sup> ,	soit environ 250	plantes au lieu des 450,	exploitation actuelle.
A Hauterive, 65 m <sup>3</sup> ,	» 300	» 650	»
A Saint-Blaise, 140 m <sup>3</sup> ,	» 700	» 1800	»
A Marin-Epagnier, 40 m <sup>3</sup> ,	» 200	» 590	»
A Thièle-Wavre, 7 m <sup>3</sup> ,	» 35	» 90	»
A Cornaux, 60 m <sup>3</sup> ,	» 300	» 650	»

A quoi bon, dira-t-on, de telles économies et de si grands arbres dans des forêts ne possédant pas de meilleurs chemins de dévestiture. Comment plus tard pourrons-nous exploiter ces géants incommodes et gênants, et en *châblant* de si forts assortiments ne va-t-on pas abimer encore davantage la forêt ?

La réponse à cette objection que l'on entend journellement est bien simple. Il suffit seulement de voir ce qui se passe dans les forêts voisines où nous trouvons également de ces monstres soi-disant gênants.

Jusqu'à ce que nous ayons des bois de cette dimension, il se passera au moins 50 ans ; d'ici là, nous aurons eu le temps de construire un réseau de chemins. Alors le bois des tracés payera à lui seul, comme dans les communes voisines, les frais de construction.

Mettons ce souci de côté et commençons dès maintenant à économiser. Mais pour arriver au but, comment nous y prendre ? La réponse est indiquée par l'étude botanique même du commencement de ce travail.

J'ai dit en effet qu'il faut avant tout de l'ombre et de la fraîcheur en toute saison dans nos Côtes de Chaumont, et pour obtenir ces facteurs, je proposerais, sans crainte d'être contredit, comme type idéal de peuplement, un mélange de tous les feuillus existant déjà et d'une plus forte proportion de résineux tant sapins blancs que pins ou épicéas.

Les aiguilles de ces abiétinées, en facilitant la décomposition des feuilles, et en formant avec elles un humus beaucoup plus complet et fertile, nous fourniront les éléments manquant à nos taillis. Tout en respectant les petits sapins ensemencés spontanément, ainsi que les jeunes plantes feuillues et les rejets de souche, laissons croître suffisamment nos arbres pour leur permettre d'atteindre l'âge de porter graine, fait qui ne s'est pas vu depuis bien longtemps.

Par ces graines nous obtiendrons des arbres francs de pied, seuls capables de transformer et de fortifier nos peuplements. — L'inclinaison de la montagne n'empêchera jamais la haute futaie et les grands arbres de s'y installer et la preuve c'est qu'il existe un nombre infini de terrains plus rapides encore que ceux de Chaumont, tous parfaitement bien boisés. Quant au terrain qui n'existe presque plus, il s'y reformera peu à peu et s'y maintiendra grâce à un couvert plus dense et mieux approprié, car, comme je l'ai dit, c'est le taillis fureté seul et rien d'autre, à part les abus, qui a épuisé nos Côtes de Chaumont.

De même qu'en agriculture l'alternance des cultures est nécessaire pour maintenir un sol fertile, de même pour la forêt l'alternance et le mélange des essences est indispensable. C'est du reste ce que nous voyons se produire tous les jours en forêt lorsque nous laissons faire la nature: le hêtre s'ensemence naturellement sous le sapin et le sapin se resème à son tour sous les feuillus. En laissant donc agir la nature et en l'aidant encore dans la mesure du possible, les résineux s'acclimateront parfaitement bien dans nos taillis. Ils ont déjà commencé comme nous l'avons dit; attendons et nous ne serons pas déçus.

Etant donné ce qui précède, s'il y a peut-être encore des personnes tentées de douter de la possibilité d'introduire cette futaie à Chaumont, je leur citerai, sans chercher bien loin, les preuves et les exemples suivants :

Regardez le Jura de Schaffhouse à Genève !

D'une extrémité à l'autre, il est semblable à lui-même. Son sous-sol est tout aussi aride que celui de Chaumont et cependant, partout, nous voyons prospérer ce mélange des essences. — Au Randen, au Weissenstein, à la montagne de Boudry, au Chasseur, au Suchet et au Mont-Tendre, partout il est superbe.

Vous parlerai-je encore des opérations coûteuses et difficiles auxquelles ont été conduites telle ville du pied du Jura ou telle commune du Valais ou de l'Auvergne, pour reboiser des surfaces rocheuses devenues absolument arides, où l'on s'est vu obligé de porter de la terre à dos d'homme dans des creux faits auparavant à la mine pour pouvoir ensuite y semer des graines ?

Vous rappellerai-je aussi ces immenses déboisements pratiqués en Italie, en France ou en Algérie, qui ont consterné les gouvernements dont les intérêts vitaux se trouvaient ainsi mis en jeu et qui leur ont ouvert les yeux, souvent trop tard ? Ceux-ci dépensent actuellement des millions pour tenter de repeupler ces contrées jadis florissantes et prospères.

Voulons-nous attendre d'en être réduits à de telles extrémités pour ouvrir, nous aussi, les yeux et pour utiliser pendant qu'il en est temps encore ce que la nature a bien voulu nous conserver avec tant de

patience. Le moment me semble venu de faire comprendre à certaines communes leurs intérêts comme aussi leurs devoirs envers ces forêts dont elles ne sont en définitive que les gérantes.

Loin de nous ces vieilles pratiques routinières de *châblage*, d'exploitation à outrance et de magie sylviculturale; un peu plus d'énergie et de désintéressement! ils nous seront rendus un jour au centuple!

Etablissons des chemins de dévestiture, seuls compatibles avec les principes de la sylviculture moderne.

En attendant, renonçons sinon totalement, du moins en partie à ces coupes excessives et dévastatrices, cessons de tirer à usure les intérêts de ce beau capital, et détournons-nous enfin de ces soi-disant défenseurs des intérêts communaux, qui n'ont en somme en vue que leurs avantages particuliers. Je suis loin de l'ignorer, l'opposition et les luttes que nous aurons encore à soutenir seront longues et pénibles, mais ne perdons pas courage!

S'il ne nous est pas donné de voir nous-mêmes le résultat de nos travaux, ceux-ci serviront peut-être pour nos successeurs.